



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 119684

Texte de la question

M. Éric Woerth appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le rapport intitulé « les services de l'État à l'étranger » qu'il a publié en conclusion des travaux de la Mission d'évaluation et de contrôle, le 5 juillet dernier. Le rapport propose de renforcer l'efficacité de l'action de la France à l'étranger, notamment en dynamisant la gestion des ressources humaines. À ce titre, il préconise d'exiger des conseillers culturels d'avoir eu une expérience de directeur d'établissement à autonomie financière ou d'Alliance française. De même, il suggère d'harmoniser les rémunérations et les avantages matériels des agents expatriés en poste à l'étranger, ainsi que les niveaux de primes des agents en administration centrale, ainsi que d'harmoniser les conditions d'emploi et de rémunération des recrutés locaux au sein d'un même poste. Enfin, il propose de développer la rémunération au mérite des agents en poste à l'étranger. En conséquence, il souhaite connaître ses intentions sur ces propositions de nature à renforcer l'efficacité de l'action de la France à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Éric Woerth](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119684

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 1999